

## PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres  
le mercredi 3 juillet 2024, à 19 h 30  
à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

**Présents :** Denis Landry, maire  
Luc Robichaud, conseiller général  
Suzanne Thériault, conseillère générale  
Etienne Cormier, conseiller quartier 2  
Albert Lagacé, conseiller quartier 3  
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4  
Danny Comeau, conseiller quartier 5  
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6  
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière  
Jessica Thériault, greffière adjointe

**Absents :** Cathy Paulin, conseillère quartier 1

### 1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

*Avant d'aller plus loin dans la réunion, Monsieur le maire indique que le conseil municipal suit un code de déontologie basé sur la courtoisie, le respect et le décorum et qu'à la réunion ordinaire précédente, le conseiller Louis LeBouthillier n'a pas suivi cette ligne de conduite. En attendant que le dossier soit entièrement évalué par le conseil, le maire demande au conseiller Louis LeBouthillier de présenter des excuses aux membres du Conseil, ainsi qu'au public, relativement à son comportement lors de la dernière réunion. Ce dernier procède à la lecture d'un mot d'excuses et déclare prendre une pause des réunions, effectif immédiatement, jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue relativement aux plaintes qui furent reçues en 2023 à l'égard de son manquement au code de déontologie. Lorsque celui-ci termine, il demande à être excusé de la réunion et quitte à 19 h 34.*

**3. Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré pour le moment.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-088**

**5. Rapport financier de janvier à mai 2024**

Le directeur général adjoint présente le rapport des revenus et des dépenses pour la période de janvier à mai 2024. Le rapport est annexé au procès-verbal.

**6. Rapport et nomination du comité de dons**

La directrice générale présente le rapport du comité de dons pour la période de janvier à juin 2024. Le rapport est annexé au procès-verbal.

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le maire Denis Landry, la conseillère Cathy Paulin et la conseillère Nathalie Mallais Comeau, fassent partie du comité de dons jusqu'à la fin de leurs mandats actuels au sein du conseil municipal. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2027-07-089**

**7. Première lecture du titre de l'Arrêté 20274-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres**

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté sur la protection contre les incendies a été adopté à l'automne 2023, et que des modifications sont maintenant nécessaires;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la première lecture du titre de l'Arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'Arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-090**

**8. Affiche d'accueil et nomenclature de l'édifice Nancy Lainey-Thériault**

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que la Municipalité des Hautes-Terres fasse l'achat d'une enseigne lumineuse autoportante pour l'édifice Nancy Lainey-Thériault comprenant le logo et le lettrage « Hôtel de ville ». Adoptée à l'unanimité.

### **Résolution no 2024-07-091**

Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le lettrage sur l'édifice Nancy Lainey-Thériault soit affiché de la façon suivante : Dans le pignon de droite, le logo de la municipalité avec le lettrage « Hôtel de ville »; dans la bordure blanche, le lettrage Édifice Nancy Lainey-Thériault; et dans le pignon de gauche, le lettrage Entrée Salle du Conseil. Adoptée à l'unanimité.

### **Résolution no 2024-07-092**

#### **9. Fermeture du compte égout de l'ancien Village de St-Isidore et transfert de fonds au compte égout de la Municipalité des Hautes-Terres**

CONSIDÉRANT QUE le compte égout de l'ancien Village de St-Isidore n'est plus utilisé;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'on ferme le compte 100402318850 (égout St-Isidore) et que l'on transfère le solde au compte 019476486670 (fonds égouts). Adoptée à l'unanimité.

### **Résolution no 2024-07-093**

#### **10. Requête de *speed bumps* pour la rue Chaleur – secteur St-Isidore**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite pour faire l'ajout de ralentisseurs dans la rue Chaleur et que la majorité des citoyens ont signé la demande;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'on ajoute des ralentisseurs dans la rue Chaleur, pour la période de mai à octobre, au coût d'achat unique de 2 289 \$. Adoptée à l'unanimité.

### **Résolution no 2024-07-094**

#### **11. Demande pour réparation d'un ponceau – secteur St-Isidore**

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que la direction générale travaille sur une politique pour les ponceaux, qu'une ébauche soit apportée à une prochaine réunion du conseil municipal et que la demande reçue pour le 40, rue Haché à St-Isidore soit étudiée lorsque la politique sera en vigueur. Adoptée à l'unanimité.

### **Résolution no 2024-07-095**

#### **12. Entente d'utilisation du nom Complexe Équestre Richard Losier**

CONSIDÉRANT QUE le complexe situé au 3698 boulevard des Fondateurs, à St-Isidore porte le nom de Complexe Équestre Richard Losier depuis sa rénovation en 2017;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le conseil municipal autorise la greffière à signer une entente

d'utilisation du nom Complexe Équestre Richard Losier, avec la famille de M. Losier, pour une durée de 10 ans, à partir d'aujourd'hui. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-096**

**13. Comité MADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres a déterminé qu'assurer une bonne qualité de vie à ses personnes citoyennes est très important;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées font partie intégrante de la communauté de la municipalité et que la municipalité souhaite mobiliser ses citoyens afin de concrétiser sa vision d'un milieu plus sain, plus sûr et mieux adapté pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres voudrait tirer parti de l'élan dont jouit le mouvement des municipalités amies des aînés au Canada, ainsi qu'ailleurs dans le monde. Un mouvement lancé initialement par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour promouvoir la participation active et le mieux-être des aînés dans sa communauté, contribuant par le fait même à développer une communauté plus inclusive;

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que la Municipalité des Hautes-Terres s'engage à adopter la démarche Municipalité amie des aînés, qui vise à améliorer le bien-être de ses citoyens et à faire part de son expérience à d'autres communautés, ainsi qu'à mettre sur pied un comité dont les membres seront nommés par le conseil municipal, de qui ils relèveront, pour coordonner la démarche Municipalité amie des aînés. Ce comité sera responsable de mettre en œuvre une démarche menant à un plan d'action façonné selon la réalité de la communauté pour améliorer la qualité de vie des aînés. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-097**

**14. Changement de lots Association de logement et d'alimentation de St-Isidore**

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, qu'après la présente réunion, aucun point relativement à l'Association de logement et d'alimentation de St-Isidore ne soit placé à l'ordre du jour, tant que la situation de perception de conflit d'intérêt du conseiller Louis LeBouthillier ne soit clarifiée par avis de l'avocat de la municipalité. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-098**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé de céder le lot portant le numéro d'identification 20707865 à l'Association de logements et d'alimentation de St-Isidore pour son projet de ferme maraîchère;

CONSIDÉRANT QU'UN promoteur s'est montré intéressé par ledit lot et que l'Association de logements et d'alimentation de St-Isidore a accepté de prendre le lot NID 20736369 à la place du lot NID 20707865;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le lot NID 20736369 soit réservé à l'Association de logements et d'alimentation de St-Isidore aux mêmes conditions que précédemment indiquées pour le lot NID 20707865, et que le lot NID 20707865 soit libéré de cette entente. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-099**

**15. Approbation d'activités avec présence de cantines mobiles**

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de l'arrêté 2023-02 Arrêté concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes-débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres prévoit des exceptions;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10.g. dudit arrêté prévoit une exception pour les cantines mobiles dans le cours d'une activités spéciale ou populaire reconnue et autorisé par le conseil;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'activité *À votre santé!* ainsi que celle du Paquetstock soient nommées comme activités reconnues par le Conseil pour l'année 2024, pour ainsi faire exception à l'arrêté 2023-02. Adoptée à l'unanimité.

*Le conseiller Luc Robichaud déclare un conflit d'intérêt pour le Paquetstock et sort de la salle de réunion à 20 h 49 le temps du vote. Il revient dans la salle à 20 h 50.*

**Résolution no 2024-07-100**

**16. Autorisation de nettoyage – lieu inesthétique et dangereux – NID 20888368**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au NID 20888368 a été déclaré comme étant inesthétique et dangereux;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de nettoyage et démolition de la propriété identifiée par le NID 20888368, situé au 1186, rue des Fondateurs, à Paquetville et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté no 2023-01 ARRÊTÉ SUR LES LIEUX INESTHÉTIQUES ET DANGEREUX DANS LA MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES et à la Loi sur la gouvernance locale. Il est également résolu que le conseil autorise le personnel municipal à entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-101**

**17. Autorisation de nettoyage – lieu inesthétique et dangereux – NID 20506523**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au NID 20506523 a été déclaré comme étant inesthétique et dangereux;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de nettoyage et démolition de la propriété identifiée par le NID 20506523, situé au 273, route 365 à Tilley Road, et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté no 2023-01 ARRÊTÉ SUR LES LIEUX INESTHÉTIQUES ET DANGEREUX DANS LA MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES et à la Loi sur la gouvernance locale. Il est également résolu que le conseil autorise le personnel municipal à entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-102**

**18. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)vi) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal**

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)vi) de l'arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-103**

*Les membres du Conseil se retirent de la salle de réunion et le huis clos débute à 21 h 04.*

**Discussion à huis-clos**

*Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6)a)vi) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Une décision relativement à des directives données à un avocat de la municipalité fut prise selon l'article 6)b)iii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.*

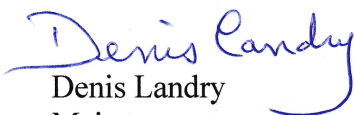
Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-07-104**


*Le huis clos cesse à 21 h 29.*

**19. Ajournement**

Le conseiller Albert Lagacé propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 30.

  
Denis Landry  
Maire



  
Vanessa Haché Breau  
Directrice générale/Greffière



**ÉTATS DES  
RÉSULTATS  
JAN-MAI 2024**

1

**REVENUS**

PRODUITS	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
Mandat et octroi	4 492 174 \$	1 871 739 \$
Services rendus	139 346 \$	81 260 \$
Services récréatifs et culturels	25 000 \$	0 \$
Autres revenus de propres sources	146 700 \$	30 086 \$
Autres (remb. fusion)	0 \$	109 779 \$
Divers revenus	0 \$	34 879 \$
<b>Total</b>	<b>4 814 743 \$</b>	<b>2 127 743 \$</b>

2

## DÉPENSES

SERVICES ADMINISTRATIFS	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
Maire	58 000 \$	20 172 \$
Conseil	175 000 \$	61 584 \$
Autres frais	4 000 \$	3 365 \$
Administration (inclus frais fusion)	294 406 \$	257 742 \$
Gestion des finances	147 950 \$	66 138 \$
Relations civiques	15 000 \$	17 504 \$
Formation	25 000 \$	18 641 \$
Prime d'assurances (sera ventilé en fin d'année)	55 000 \$	100 279 \$
Membership et cotisation	12 500 \$	8 950 \$
<b>Total</b>	<b>882 026 \$</b>	<b>554 377 \$</b>

3

## DÉPENSES (suite)

SERVICES DE PROTECTION	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
G.R.C	1 061 514 \$	265 379 \$
Admin Incendie	20 000 \$	0 \$
Brigade d'incendie	95 000 \$	65 935 \$
Bâtiment et postes	245 000 \$	113 357 \$
Formation	12 000 \$	7 695 \$
Dispatch	22 000 \$	9 060 \$
Mesures d'urgences	61 828 \$	26 260 \$
CSR-PA	67 011 \$	28 123 \$
<b>Total</b>	<b>1 584 535 \$</b>	<b>510 591 \$</b>

4



## DÉPENSES (suite)

SERVICES DE TRANSPORT	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
Entretiens des routes, parcs, bâtiments etc.	960 815 \$	527 591 \$
<b>Total</b>	<b>960 815 \$</b>	<b>527 591 \$</b>
SERVICES D'HYGIÈNE	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
Collecte	170 681 \$	191 375 \$
Enfouissement	286 166 \$	979 \$
<b>Total</b>	<b>453 847 \$</b>	<b>192 363 \$</b>

5

## DÉPENSES (suite)

SERVICES ENVIRONNEMENTAL	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
CSR-PA (Urbanisme, tourisme, transport etc.)	299 935 \$	118 277 \$
<b>Total</b>	<b>299 935 \$</b>	<b>118 277 \$</b>
SERVICES RÉCRÉATIF ET CULTUREL	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
Administration	63 169 \$	27 868 \$
Projets (Piscine, centre équestre, autres)	87 000 \$	20 158 \$
CSR-PA	18 031 \$	7 513 \$
<b>Total</b>	<b>168 700 \$</b>	<b>55 540 \$</b>

6

## DÉPENSES (suite)

SERVICES FINANCIER	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
Intérêts sur la dette	121 421 \$	2 326 \$
Remboursement du capital	399 466 \$	70 371 \$
Autres frais financiers	3 000 \$	4 856 \$
Déficit antérieur	62 601 \$	0
Diverses dépenses non catégorisées	0 \$	45 467 \$
<b>Total des services financiers</b>	<b>465 067 \$</b>	<b>120 694 \$</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 814 743 \$</b>	<b>2 079 653 \$</b>

7

## REVENUS FONDS ÉGOUTS

PRODUITS	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
Ventes de services	265 540 \$	249 540 \$
Autres revenus	0 \$	23 339 \$
<b>Total</b>	<b>265 540 \$</b>	<b>272 501 \$</b>

8

## DÉPENSES FONDS ÉGOUTS

Charge	BUDGET 2024	RÉSULTAT JAN-MAI 2024
Administration	87 367 \$	29 856 \$
Station de levage	5 000 \$	15 651 \$
Raccordement	7 000 \$	25 \$
Épuration et évacuation	67 934 \$	7 421 \$
<i>Total</i>	<i>167 301 \$</i>	<i>52 953 \$</i>
Intérêts sur dette	25 049 \$	1 945 \$
Paiement sur capital	34 000 \$	3 000 \$
Frais bancaire	13 000 \$	580 \$
Déficit antérieur	29 303 \$	0
<i>Total</i>	<i>104 654 \$</i>	<i>5 525 \$</i>
<b>Grand Total</b>	<b>271 955 \$</b>	<b>58 532 \$</b>



## RAPPORT DU COMITÉ DE DONS JANVIER À JUIN 2024

Voici la liste des organismes ayant reçus des dons en 2024, soit pour la période de janvier à juin.

ORGANISMES	NOTES	MONTANTS
Patinage St-Isidore		500.00 \$
Club âge d'or St-Sauveur		500.00 \$
Théâtre populaire d'acadie		500.00 \$
Comité de la Patinoire Notre-Dame-des-Érables		1,500.00 \$
Ligue de quilles Paquetville		200.00 \$
Brunch du Quêteux		500.00 \$
Fondation Sœur Cécile Renault		1,000.00 \$
Polyvalente W.-A.-Losier		1,000.00 \$
Boîte de Noël Notre-Dame-des-Érables		500.00 \$
Course 10km Rhéal Haché	+ aide nature	500.00 \$
Rencontre des camionneurs de la PA	+ aide nature	500.00 \$
Salon du livre de la PA		250.00 \$
Paquestock	+ aide nature	1,500.00 \$
Gestion communautaire CR		500.00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>9 450.00 \$</b>

Il reste une balance de 5 550.00 \$ au budget des dons pour l'année 2024.